

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE
DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

EXTENSION DE PÉRIMÈTRE ET AUGMENTATION D'ENVELOPPE

DEMANDE D'INTERVENTION : Commune de **FONTENAY LE PLESNEL** (Département du Calvados – Communauté de Communes Seullès Terre et Mer)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 06 octobre 2017 – sollicitant l'intervention de l'EPF pour l'acquisition de parcelles supplémentaire venant compléter le périmètre pris en charge en août 2017 et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles bâties cadastrées section **AE 77 - 84 et 290** pour une contenance totale de 5 715 m².

POS/PLU : PLU, 1ère modification mai 2011, zone U, correspondant aux secteurs urbanisés et équipés du village. Elle a vocation à recevoir de l'habitat et toutes activités, services et équipements normalement présents dans un bourg et compatibles avec sa vocation résidentielle dominante.

PROJET : Extension du périmètre pris en charge le 28 août 2017 destiné à favoriser le développement sur la RD 9, qui traverse le village, d'un pôle commercial avec des activités complémentaires à l'offre existante : Coccy-market, garage/station-service, bar/tabac/journaux.
Étude flash sur le périmètre étendu.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **20 décembre 2017 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRES : Indivision BURGART (AE 77) – Époux GERVAIS (AE 34) – Indivision LECUYER (AE 290).

ÉVALUATION DOMANIALE : 21 novembre 2017

IMPUTATION : **Compte n° 920 272 - FONTENAY LE PESNEL "DPU-POLE COMMERCIAL"**
Enveloppe projet : 140 000 + 395 000 €
AE 2017 : 140 000 €
CP 2018 : 535 000 €
Soit une nouvelle enveloppe de 535 000 €

ROUEN le 29 janvier 2018

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL